



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RAA spécial n° 02 – JUIN 2006

Publié le lundi 26 juin 2006

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

RAA spécial n° 2 - JUIN 2006

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL	1
SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE	1
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES.....	1
Avis de recrutement d'un agent administratif à la préfecture de l'Aude	1
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2006-11-2320 portant composition du bureau de vote constitué pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques	2
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2006-11-2321 portant composition du bureau de vote constitué pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques	2
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NÎMES	3
Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé	3

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Avis de recrutement d'un agent administratif à la préfecture de l'Aude

La préfecture de l'Aude recrute :

1 agent administratif

dans le cadre du Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de l'Etat (PACTE)

à compter du 1^{er} septembre 2006

Service d'affectation : Direction de la réglementation et des libertés publiques – Bureau des usagers de la route

Localisation du service : 52, rue Jean Bringer à Carcassonne

Nature du travail :

L'agent sera chargé de la saisie des premières demandes de permis de conduire :

- accueillir le public, associations, auto-écoles
- accueil téléphonique public, associations, auto-écoles
- vérifier et saisir les dossiers de premières demandes de permis de conduire
- enregistrer les demandes sur le fichier national des permis de conduire
- participer aux autres tâches annexes du service.

Niveau de formation souhaité : 3^{ème} ou première année de CAP ou de BEP (niveau V bis de l'Education Nationale)

Connaissances à mettre en œuvre :

- Connaissance et utilisation de l'outil informatique.
- Aptitude au travail en équipe.
- Sens de l'accueil du public.

Aptitudes et qualités requises :

- Etre à l'écoute,
- Savoir communiquer avec les auto-écoles et les usagers,
- Savoir expliquer les procédures mises en oeuvre,
- Etre intègre,
- Etre méthodique et rigoureux.

Type de contrat : Contrat de droit public

Rémunération :

- 55 % du minimum de traitement de la fonction publique (indice moyen : 275) si l'agent est âgé de moins de vingt et un ans
- 70 % du minimum de traitement de la fonction publique (indice moyen : 275) si l'agent est âgé de plus de vingt et un ans

Dépôt des candidatures : Les candidats doivent adresser leur candidature, accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, de leur expérience professionnelle, à l'agence de l'ANPE dont relève leur lieu de domicile.

Date de limite de dépôt des candidatures : 31 juillet 2006

ATTENTION : Les candidatures déposées seront examinées par une commission de sélection dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral. Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2006-11-2320 portant composition du bureau de vote constitué pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
(...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{ER} :

Il est institué un bureau de vote à la préfecture de l'Aude en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

La composition du bureau de vote sera la suivante :

- Président : M. Jean-Paul ANGUILE, chef du service des moyens et de la logistique
- Secrétaire : Mme Anne-Marie VESENTINI, chef du bureau des ressources humaines
- Monsieur Marc CHAMBAUD, représentant de liste présentée par le SNUP/FSU
- Monsieur René VAYSSÉLIER, représentant de la liste présentée par le SAPAP/UNSA

ARTICLE 2 :

Ce bureau de vote fonctionnera sans interruption de 9 heures à 17 heures le 27 juin à la préfecture, salle république, bâtiment B, rez-de-chaussée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 22 juin 2006
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,
David CLAVIERE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2006-11-2321 portant composition du bureau de vote constitué pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
(...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{ER} :

Il est institué un bureau de vote à la préfecture de l'Aude en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales et nationales compétentes à l'égard des corps des agents administratifs du cadre national des préfectures et des agents des services techniques du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

La composition du bureau de vote sera la suivante :

- Président : M. Jean-Paul ANGUILE, chef du service des moyens et de la logistique
- Secrétaire : Mme Anne-Marie VESENTINI, chef du bureau des ressources humaines
- Madame Maryse HOHSBEIN, représentante de la liste présentée par le syndicat F.O.
- Monsieur René VAYSSÉLIER, représentant de la liste présentée par le SAPAP/UNSA

ARTICLE 2 :

Ce bureau de vote fonctionnera sans interruption de 9 heures à 17 heures le 27 juin à la préfecture, salle république, bâtiment B, rez-de-chaussée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 22 juin 2006
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général,
David CLAVIERE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NÎMES

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, en application de l'article 2 (2°) du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir un emploi vacant de manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent, et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps des personnels médico-techniques.

Les candidatures, accompagnées des diplômes requis et d'un curriculum vitae établi sur papier libre, doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste taisant foi, à Monsieur le Directeur Général, Groupe Hospitalo-universitaire Carémeau, Place du Professeur Robert Debré, 30029 NIMES Cedex 9, au plus tard le 15 août 2006.

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude

Service des moyens et de la logistique

Bureau du courrier et de la documentation

11836 CARCASSONNE Cedex 09

Directeur de la publication :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689